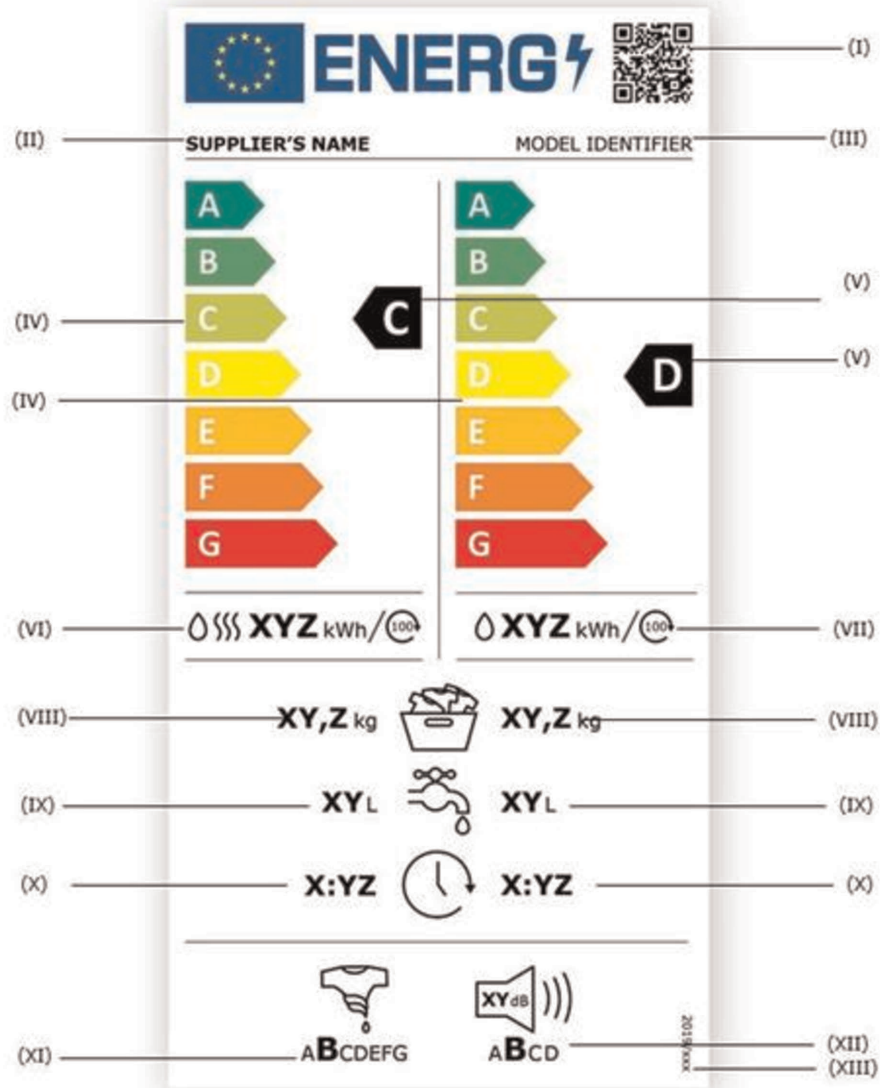


**Rectificatif au règlement délégué (UE) 2019/2014 de la Commission du 11 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1369 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'étiquetage énergétique des lave-linge ménagers et des lave-linge séchant ménagers et abrogeant le règlement délégué (UE) n° 1061/2010 de la Commission et la directive 96/60/CE de la Commission**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 315 du 5 décembre 2019)

- Page 43, annexe III, titre B.1, point 1.1, l'étiquette est remplacée comme suit:



- Page 48, annexe IV, point 2.1 c), la formule est remplacée comme suit:

$$E_W = A \times E_{W,full} + B \times E_{W,\frac{1}{2}} + C \times E_{W,\frac{1}{4}}$$

- Page 49, annexe IV, point 2.2 c), la formule est remplacée comme suit:

$$E_{WD} = \frac{[3 \times E_{WD,full} + 2 \times E_{WD,\frac{1}{2}}]}{5}$$

4. Page 50, annexe IV, point 6.2, la formule est remplacée comme suit:

$$W_{WD} = \frac{[3 \times W_{WD,full} + 2 \times W_{WD,\frac{1}{2}}]}{5}$$

5. Page 51, annexe IV, point 7, la formule est remplacée comme suit:

$$D = \left[ A \times D_{full} + B \times D_{\frac{1}{2}} + C \times D_{\frac{1}{4}} \right]$$

---